

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du mardi 26 septembre 2017

Salle polyvalente de Saint Georges d'Aurac

Nombre de conseillers communautaires : 63 + 12 pouvoirs

Date de convocation : 18 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à 20 heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à la salle polyvalente de St Georges d'Aurac, sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents : Mmes Séverine EYNARD, Marie-France COMBES, Christine BANASSAT, Marie-Christine DELABRE, Chantal LEGENDRE, Marie-Andrée PERREY, Chantal FARIGOULE, Paulette HABRIAL, Magalie MISSONNIER, Jessica COUDERT, Karine CROS, Agnès JEAN, Sylvie LEBRAT, Annie CARLET, Corinne BOYER, Nathalie RAMBOURDIN et Michèle Malfant et MM. Jean-Louis PORTAL, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Gérard MERLE, Franck NOEL-BARON, Philippe MONPLOT, Mikaël VACHER, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Stéphane RAGEADE, Joseph VISSAC, Christian POULET, Thierry ASTRUC, Maurice LAURENT, Claude GINHAC, Thierry GRIMALDI, Jean PASCAL, Claude MASSEBEUF, Gérard BEAUD, Denis BONNAFOUX, Jacques VERNIERES, Raymond FRAISSE, Jean-Marie CHAPON, Philippe MOLHERAT, Denis FOURY, Raphaël LESCURE, Bernard MONATTE, Emile ROUSSEL, Gérard ROUX, André DORIER, Jean-Michel DURAND, Serge ROCHER, Alain SOULE, Christophe COURTEIX, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD, Charles TOURRETTE, Michel BRUN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTARD, Guy LAFOND, Gilles COUSTON et Maurice PARAT.

Pouvoirs : M. Serge DESCHEEMACKER à Mme Marie-Christine DELABRE, M. Cédric FLANDIN à M. Philippe MONTPLOT, M. Jean-Marc CHARRADE à M. Thierry ASTRUC, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD à Mme Chantal FARIGOULE, M. Joseph TORRENT à M. Jean-Marie CHAPON, Mme Elisabeth CROUZET à M. Denis BONNAFOUX, M. Olivier DAIRE à M. Serge ROCHER, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Pierre HENO à Mme Agnès JEAN, M. Jean-Louis CELLIER à M. Gilles RUAT, M. Ludovic LEYDIER à M. GILLES COUSTON, Mme Annie PLANTIN à M. André DORIER.

Absents Excusés : Mmes Valérie GAILLARD, Jacqueline TORRENT et Françoise TORRENT-PAILHES et MM. René HAELVOET, Nicolas DI GIAMBATTISTA, Jean-Claude BAGES, Alain BESSON, Christian BARBUT, Olivier MONTEIL, Stéphane DESSALLES, Pierre COUPELON, Alain CUSSAC, Philippe CHAM, Jean-Claude MOREL, Elie FRAISSE, Bernard MOYEN et Christian VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine DELABRE

2017-10-01 - Objet : Validation du PV du Conseil Communautaire du 31 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues pour une séance ordinaire du Conseil sur Convocation du Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 17 juillet 2017 envoyés au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 93 membres en exercice, 59 étaient présents et 11 pouvoirs ont été donnés par Mmes Séverine EYNARD à Mme Gisèle RASPAIL, M. Franck NOEL-BARON à M. Alain GARNIER, M. Mikaël VACHER à M. Charles TOURRETTE, M. Claude MASSEBEUF à M. Gérard BEAUD, M. Denis FOURY à M. Jean-Marie CHAPON, M. Raphaël LESCURE à M. Philippe MOLHERAT, M. Michel BRUN à M. Alain CUSSAC, M. Alain CROIZET à Mme Magalie MISSONNIER, Mme Annie PLANTIN à M. André DORIER, Mme Annie CARLET à M. Gilles RUAT et Mme Michèle Malfant à Guy LAFOND.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

Mme Marie-Christine DELABRE a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1- Validation du PV de la séance du 30 Mai 2017 : adoptée par 70 Pour.

Arrivée de Mme Sylvie LEBRAT (+ pouvoir M. Christian BARBUT).

- 2- Validation du PV de la séance du 14 juin 2017 : *adoptée à 72 pour.*
- 3- Election du 2^{ème} Vice-Président délégué à l'enfance jeunesse : *le conseil communautaire DECIDE de proclamer par 61 Pour, Jessica COUDERT, conseillère communautaire, élue 2^{ème} vice-présidente et la déclare installée.*
- 4- Signature d'une convention de transfert du Compte Epargne Temps de M. MALARTRE Pierre-Olivier à l'occasion de sa mutation à la Communauté d'agglomération du Puy en Velay : *adoptée à 69 Pour, 0 Contre, 2 abstentions (MM. Thierry ASTRUC et Maurice LAC) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean PASCAL).*
- 5- Répartition 2017 du FPIC : *adoptée à 64 Pour, 2 Contre (Mme Sylvie LEBRAT et M.Franck NOEL-BARON), 5 abstentions (Mme Paulette HABRIAL et MM. Jean-Louis CELLIER, Denis BEAUME, Denis FOURY et Maurice PARAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Annie CARLET).*
- 6- Création d'un emploi de manager de ville et de développeur économique : *adoptée à 70 Pour, 1 abstention (M. Jean PASCAL) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Paul FAGHEON).*
- 7- Création d'un emploi de référent en insertion socioprofessionnelle et professionnelle : *adoptée à 67 Pour, 2 Contre (Mme Annie CARLET et M. Gilles RUAT) 3 abstentions (Mme Michèle MALFANT et MM. Yves ATTARD et Guy LAFOND)*
- 8- Lancement d'une étude pour l'estimation des coûts financiers liés aux retraits de communes de la Communauté de Communes : *adoptée par 63 Pour, 4 contre (Mme Sylvie LEBRAT et son pouvoir M. Christian BARBUT, MM. Christophe COURTEIX et Maurice LAURENT), 4 abstentions (MM. Denis BEAUME, Jean-Paul FAGHEON, Jean-Pierre SOIGNON et Maurice PARAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Alain CUSSAC).*
- 9- Appel à la solidarité pour les collectivités sinistrées suite à l'orage du 13 juin 2017 : *adoptée par 70 Pour et 2 contre (Mme Jessica COUDERT et M. Jean-Paul FAGHEON).*
- 10- Convention 2017/2020 d'utilisation des locaux au collège de Paulhaguet : *adoptée par 71 Pour et 1 abstention (M. Maurice LAC).*
- 11- Démarche liée à l'organisation des ALSH périscolaires : *adoptée par 69 Pour, 2 abstentions (MM. Thierry ASTRUC et Jean-Louis CELLIER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Karine CROS).*
- 12- Convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de Langeac pour l'éveil musical dans les écoles sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Langeadois pour l'année scolaire 2017-2018 : *adoptée par 56 Pour, 4 Contre (M. Guy LAFOND et son pouvoir Mme Michèle MALFANT, Mme Martine CHEVALIER et M. Jean-Paul FAGHEON), 11 Abstentions (Mme Gisèle RASPAIL et MM. Thierry ASTRUC, Cédric FLANDIN, Jean-Pierre SOIGNON, Claude GINHAC, Ludovic LEYDIER, Bernard MONATTE, Maurice PARAT, Alain SOULE, Didier HANSMETZGER et Bernard VISSAC) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gilles RUAT).*
- 13- Demande de subvention pour le chœur d'insertion dans le cadre du FSE : *adoptée par 65 Pour, 1 Contre (M. Maurice LAURENT), 3 Abstentions (MM. Jean-Marc CHARRADE, Jean-Paul FAGHEON et Maurice PARAT) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Bernard MONATTE, Alain GARNIER et son pouvoir Franck NOEL-BARON).*
- 14- Versement d'une subvention à la Mission Locale de Brioude pour 2017 : *adoptée par 65 Pour, 0 Contre, 3 abstentions (MM. Jean-Pierre SOIGNON, Gaston CHACORNAC et Jean-Marc CHARRADE) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Yves ATTARD et Emile ROUSSEL M. Alain GARNIER et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON).*
- 15- Consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la ZAI de Mazeyrat d'Allier : *adoptée par 65 Pour, 1 Contre (M. Serge DESCHEEMACKER), 3 abstentions (MM. Jean-Pierre SOIGNON, Maurice PARAT et Denis BESSE) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Marie-Andrée PERREY et M. Alain GARNIER et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON).*
- 16- Avenant N° 4 au contrat de crédit-bail immobilier de l'atelier relais « Le Mas de l'Armandine » à Villeneuve d'Allier : *adoptée par 70 Pour, 0 Contre et 2 abstentions (MM. Jean-Pierre SOIGNON et Denis BEAUME).*
- 17- Avenant N°1 au dispositif du FAEL : *adoptée par 67 Pour, 1 Contre (M. Jean-Pierre SOIGNON), 1 abstention (M. Bernard VISSAC) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gaston CHACORNAC, Jean PASCAL et Alain BESSON).*
- 18- Adhésion de la Communauté de Communes à l'appel à projet Régional « Territoires d'Excellence Pleine nature » porté par le SMAT du Haut-Allier : *adoptée par 66 Pour, 0 Contre, 2 abstentions (MM. Bernard MONATTE et Didier HANSMETZGER) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Marie-Andrée PERREY et M. Yves ATTARD, Jean-Pierre SOIGNON et Guy LAFOND).*
- 19- Autorisation pour la vente de terrains sur la ZAE Chambaret grand Sud : *adoptée par 64 Pour, 2 Contre (MM. Alain CUSSAC et Philippe MONPLOT), 5 abstentions (M. Michel BRUN (pouvoir donné à Alain CUSSAC), M. Gilles RUAT et son pouvoir Mme Annie CARLET, M. Jean-Pierre SOIGNON et Mme Gisèle RASPAIL) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Christian POULET).*
- 20- Modalité de transfert financier et immobilier de l'auberge de Connangles entre la Communauté de Communes et la Communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay : *adoptée par 69 Pour, 0 Contre et 3 Abstentions (Mme Annie CARLET et MM. Jean-Marie CHAPON et Gilles RUAT).*
- 21- Signature d'un avenant N°1 au bon de commande relatif à l'acquisition des points d'apport volontaire : *adoptée par 67 Pour, 0 Contre et 5 Abstentions (M. Yves ATTARD, Gaston CHACORNAC, Thierry GARNIER, Bernard MONATTE et Maurice PARAT).*
- 22- Avenants de plus de 5 % aux marchés de travaux de la maison de santé : *adoptée par 68 Pour, 1 Contre (M. Jean-Pierre SOIGNON), 3 Abstentions (Mme Martine CHEVALIER et MM. Jean-Louis CELLIER et Maurice LAURENT).*
- 23- Avenants de plus de 5 % aux marchés de travaux du hall des sports : *adoptée par 66 Pour, 0 Contre, 5 Abstentions (Mme Martine CHEVALIER, MM. Gaston CHACORNAC, Maurice LAC, Maurice LAURENT et Maurice PARAT) et qui n'a pas pris part au vote (M. René SOULIER).*
- 24- Lancement d'une consultation pour les marchés de travaux de restauration du petit patrimoine non classé : *adoptée par 62 Pour, 1 Contre (M. Jean-Pierre SOIGNON), 8 abstentions (Mme Corinne BOYER, Paulette HABRIAL et MM. Jean-Marie CHAPON, Denis FOURY, Claude GINHAC, Ludovic LEYDIER, Thierry GARNIER et Didier HANSMETZGER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Maurice LAC).*

Le Président donne lecture aux conseillers communautaire de la lettre envoyée par M. Pierre HENO sur le PV de la séance du 31 juillet 2017 et plus particulièrement sur la délibération N° 2017-09-08 au sujet de la prise en charge du coût de l'étude par les 6 communes qui rejoindront d'autres EPCI au 1^{er} janvier 2018. Le Président souhaite modifier le PV et souligne que le coût sera supporté par les EPCI d'accueil. *La délibération est adoptée à 73 pour, 1 contre (Mme Agnès JEAN) et 1 abstention (M. Guy LAFOND).*

2017-10-02 - DM N°1 BUDGET GENERAL 2017

Section de fonctionnement :

Dépenses : 418 659.07 €

- Charges à caractère général : 101 300 €
- Charges de personnel : 121 400 €
- Atténuation de produits : - 102 842.22 €
- Autres charges de gestion courante : 96 107 €
- Charges exceptionnelles : 202 694.29 €

Recettes : 418 659.07 €

- Atténuation de charges : 19 992 €
- Impôts et taxes : - 42 564 €
- Dotations et participations : 336 460.72 €
- Autres produits de gestion courante : 13 578 €
- Produits exceptionnels : 91 192.35 €

Section d'investissement :

Dépenses : 50 960.05 €

Recettes : 50 960.05 €

La délibération est adoptée par 75 pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2017-10-03 - DM N°1 BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES SAUGUES

Section de fonctionnement :

Dépenses : 58 340.87 €

Recettes : 58 340.87 €

La délibération est adoptée par 75 pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2017-10-04 - Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier

M Jean-Louis PORTAL, 1^{er} vice-président présente la délibération et rappelle aux Conseillers Communautaires que depuis le 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier exerce les compétences optionnelles et facultatives des anciens EPCI fusionnés sur leurs périmètres respectifs. La loi précise que la Communauté de Communes dispose d'un délai de un an pour délibérer sur les compétences optionnelles qu'elle souhaite conserver ou prendre en plus et d'un délai de 2 ans pour les compétences ni obligatoires ni optionnelles. Lorsque l'exercice des compétences est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté portant création de la Communauté de Communes. A défaut, la Communauté de Communes exerce l'intégralité de la compétence transférée.

Aussi, il est proposé d'adopter les statuts suivants :

I. Compétences obligatoires

1.1 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

1.2 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale, schéma de secteur, à compter du 1^{er} janvier 2018 Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

1.3 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^{er} et 3^{ème} du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

1.4 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

1.5 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement

II. Compétences optionnelles

- 2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- 2.2 Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- 2.3 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- 2.4 Création ou aménagement de voirie d'intérêt communautaire
- 2.5 Action sociale d'intérêt communautaire
- 2.6 En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.
- 2.7 Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

M Franck NOEL-BARON demande si les voiries communautaires sont définies ; dans le cas contraire il fait remarquer que toutes les voiries seront transférées à la Communauté de Communes.

M Gilles RUAT rajoute qu'effectivement la définition de l'intérêt communautaire sera importante pour préciser les contours des compétences exercées par la Communauté.

En ce qui concerne la voirie d'intérêt communautaire, le Président précise que les voiries concernées sont celles qui sont transférées avec les ZAE. Pour les autres compétences, il faudra y travailler dans le cadre du projet de territoire.

La délibération est adoptée à 70 pour, 1 contre (M. Raymond FRAISSE), 1 abstention (M. Yves ATTARD), 3 pas pris part au vote (M Gilles COUSTON et son pouvoir M. Ludovic LEYDIER et M. Thierry GRIMALDI).

Présentation du rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées

M Philippe MOLHERAT, vice-président de la CLECT, présente le travail réalisé par la CLECT avec l'appui technique du cabinet FUTURIS, pour définir les ZAE communales transférées à la Communauté (périmètre, voirie, travaux d'investissement et coût annuel de fonctionnement). A partir de ces analyses ont pu être déterminées les charges à transférer et la planification des investissements. Ce rapport a donné lieu à la fixation définitive des attributions de compensation 2017 pour les communes.

2017-10-05 - Objet : transformation de plein droit d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée (Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012)

M Jean-Louis PORTAL rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Le Président expose au conseil communautaire que la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 impose la « CDisation » des agents non titulaires employés par la collectivité lorsque la durée de leurs services publics effectifs effectués au sein de la collectivité ou mis à disposition par le Centre de Gestion est :

- ✓ Au moins égale à 6 ans au cours des 8 dernières années,
- ✓ au moins égale à 3 ans au cours des 4 dernières années lorsque l'agent a au moins 55 ans.

Ainsi, il convient de modifier le contrat en cours suivant :

- ✓ M. Paul MARCHET exerçant les fonctions de chauffeur pour le Centre de Loisirs de Lavoûte-Chilhac

Afin de transformer le contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée à compter du 01 octobre 2017.

Cet emploi correspond au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, de catégorie C de la filière technique. La durée annuelle de service afférente est fixée à 80 heures.

Il demande également de modifier le tableau des effectifs afin de créer le poste correspondant à compter de cette même date.

M Philippe MOLHERAT demande si ce service de transport pour les CLSH sera étendu à tout le territoire ?

Le Président lui répond que la question devra être étudiée et débattue dans le cadre du projet de territoire.

La délibération est adoptée à 72 pour, 1 contre (M. Jean-Marie CHAPON), 2 abstentions (MM. Yves ATTARD et Christian POULET).

2017-10-06 - Désignation d'un conseiller communautaire pour siéger à la Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE du haut-allier

Le Président explique aux conseillers communautaires que du fait de la fusion des deux anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes, le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux qui doit représenter en sièges au moins la moitié du total du nombre de sièges de la CLE, est passé de 22 à 21 membres, la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes n'ayant à désigner qu'un seul représentant. Afin de rétablir l'équilibre numérique entre les trois collèges de la CLE, il est nécessaire de désigner une collectivité supplémentaire.

Le Président de la CLE propose d'intégrer notre EPCI qui est englobée en totalité dans le périmètre du SAGE et couvre en superficie 40 % de son aire géographique. De plus à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) incombera à notre établissement de coopération intercommunal et est étroitement liée aux travaux et objectifs du SAGE.

La candidature de M. Gilles COUSTON est proposée et acceptée par 71 pour, 2 contre (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Jean-Louis CELLIER), 2 abstentions (MM Gilles COUSTON et Christian POULET).

2017-10-07 - Objet : Modification de Conseillers Communautaires au Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères Issoire/Brioude (SICTOM)

M Jean-Louis PORTAL précise aux conseillers Communautaires que des modifications dans la désignation des représentants au SICTOM Issoire /Brioude est nécessaire suite au décès de conseillers Communautaires. Ces modifications concernent la commune de Couteuges.

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ALLY	Thibault MOURLAIX	Bernadette CROZATIER
ARLET	Séverine EYNARD	André DELENA
AUBAZAT	Christine CHEVALIER	Gérard VEDEL
BLASSAC	Claude SERVANT	Robert LANGLADE
CERZAT	Jacky DELIVERT	Roland BOMPARD
CHANTEUGES	Alain FRIN	Marie-Thérèse VETTORETTI
CHAZELLES	Stéphane VISSAC	Jean SERVANT
CHASSAGNE	Jean-Paul MENEGAZZO	Lionel PAGES
CHASTEL	René HAELVOET	Pascal BISCARRAT
CHAVANAC-LAFAYETTE	GARNIER MICHEL	Bruno DI GIAMBATTISTA
CHILHAC	Odile MAMET	Mickael CISSAC
COUTEUGES	Pascal PASSEMARD	Véronique TIVAYRAT
CRONCE	Stéphane RAGEADE	Gisèle RASPAIL
DESGES	Michel HAUDEGAND	Cécile MONTIGNY
DOMEYRAT	Michelle OLEON	Christian OLEON
FERRUSSAC	Jacky CHANTELOUBE	Chantal LEGENDRE
FRUGIERES-LE-PIN	Maurice LAURENT	Antoine CAREMIER
JOSAT	Nicolas DI GIAMBATTISTA	Florence BELLUT
LA CHOMETTE	Eugène PRESSE	Alain MARTIN
LANGÉAC	Marie-Thérèse ROUBAUD	Gérard BEAUD
LAVOUTE-CHILHAC	Jacques VERNIERE	Jean-Marie DESPEYROUX
MAZERAT-AUROUZE	Raymond FRAISSE	Jean-Pierre SOIGNON
MAZEYRAT-D'ALLIER	Jean-Marie CHAPON	Martine PAYS
MERCOEUR	Martine CHEVALIER	Patrick FLINOIS
PAULHAGUET	Laurent SAGNOL	Yves ENJOLRAS
PEBRAC	Raymond PAILHES	Marie-Catherine MANOURY
PINOLS	Jacques FRIARD	Fabrice SOULIER
PRADES	Elisabeth PRADES	Jean-Michel MOUYSSET
SALZUIT	Noël ITIER	Bernard BON
SAINT AUSTREMOINE	Françoise PELISSIER	Martine HALGAND
SAINT ARCONS D'ALLIER	Laurence MALARTRE	Patricia MERLE
SAINT BERAIN	Serge ROCHER	Justine PICHON
SAINT CIRGUES	Simone BERTRAND	Michel BOREL
SAINT DIDIER SUR DOULON	Michel SALLE	Annie RICOUX
SAINT GEORGES D'AURAC	Alain GARNIER	Gilles BERINGER
SAINT ILPIZE	Isadora CAMPART	Sébastien BONNATERRE
SAINT JULIEN DES CHAZES	Alain CASTELLAN	Serge MERLE
SAINT PRIVAT DU DRAGON	Norbert RODIER	Michel PIROUX
SAINTE MARGUERITE	Marie-Thérèse BOUDON	Jean-Jacques LUDON
SIAUGUES SAINTE MARIE	Serge COHADE	Daniel VAUZELLE
TAILHAC	Gérard TROSSET	Guy LAFOND
VALS LE CHATEL	Corinne BOYER	Marie Christine BRUHAT
VILLENEUVE D'ALLIER	Roland CUSOL	Jérôme FLANDIN
VISSAC AUTEYRAC	Philippe CHABANON	Patrick BEAUNE

La délibération est adoptée à 75 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2017-10-08 - Objet : Modification de délégués Communautaires à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

M Jean-Louis PORTAL précise aux Conseillers Communautaires que des modifications dans la composition de la CLECT sont à opérer suite à des décès et démissions de conseillers communautaires. Ces modifications concernent les Communes de Langeac, Mazeyrat d'Allier et Paulhaguet.

COMMUNE	CONSEILLERS
ALLY	Bernadette CROZATIER
ARLET	Séverine EYNARD
AUBAZAT	Alain RAMAIN
AUVERS	Jérôme LEBRAT
BERBEZIT	Serge DESCHEEMACKER
BLASSAC	Francis ROME
CERZAT	Jacky DELIVERT
CHANAILEILLES	Alain CHATEAUNEUF
CHANTEUGES	Franck NOEL-BARON
HAZELLES	Bernard VISSAC
CHARRAIX	Philippe MONPLOT
CHASSAGNE	Mikaël VACHER
CHASTEL	René HAELVOET
CHAVANIAC LAFAYETTE	Pascale PENIDE
CHILHAC	Odile MAMET
COLLAT	Marie-Christine DELABRE
COUTEUGES	Alain BESSON
CRONCE	Valérie COUDERT
CUBELLES	Bernard CUBIZOLLES
DESGES	Michel HAUDEGUAN
DOMYRAT	Christian POULET
ESPLANTAS / VAZEILLES	Thierry ASTRUC Jean-Marc CHARRADE
FERRUSSAC	Chantal LEGENDRE
FRUGIERES LE PIN	Maurice LAURENT
GREZES	Claude GINHAC
JAX	Thierry GRIMALDI
JOSAT	Nicolas DI GIAMBATTISTA
LA BESSEYRE SAINTE MARIE	Jean PASCAL
LA CHOMETTE	Marie-Andrée PERREY
LANGEAC	Marie-Thérèse ROUBAUD Joseph TORRENT Valérie GAILLARD Olivier MONTEIL Chantal FARIGOULE Stéphane DESSALLES Gérard BEAUD Vacant Jacqueline TORRENT Denis BONNAFOUX Elisabeth CROUZET Olivier DAIRE Claude MASSEBEUF Françoise TORRENT-PAIHES
LAVOUTE CHILHAC	Le Maire
MAZERAT AUROUZE	Raymond FRAISSE
MAZEYRAT D'ALLIER	Jean-Marie CHAPON Denis FOURY Pauvette HABRIAL Philippe MOLHERAT Raphaël LESCURE
MERCOEUR	Jean-Claude BAGES
MONISTROL D'ALLIER	Bernard PLOT
MONTCLARD	Bernard MONATTE
PAULHAGUET	Emile ROUSSEL Magalie MISSONNIER Gérard ROUX
PEBRAC	Alain CUSSAC
PINOLS	Landry LACOUR
PRADES	Elisabeth PRADES
SALZUIT	Charles TOURRETTE
SAUGUES	Michel BRUN Jean-Louis CELLIER Bernard MOYEN Gaston CHACORNAC Sylvie LEBRAT Christian BARBUT
SAINTE AUSTREMOINE	Jean-Paul FAGHEON
SAINTE ARCONS D'ALLIER	Jean-Michel DURAND

SAINT BERAIN	Serge ROCHER
SAINT CHRISTOPHE D'ALLIER	Le Maire
SAINT CIRGUES	Jean-François LAUBY
SAINT DIDIER SUR DOULON	Christophe COURTEIX
SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE	Karine CROS
SAINT GEORGES D'AURAC	Alain GARNIER
SAINT ILPIZE	Joseph OLIVAIN
SAINT JULIEN DES CHAZES	Louis BARTHELEMY
SAINT PREJET ARMANDON	Denis GAILLARD
SAINT PREJET D'ALLIER	Jean-Claude MOREL
SAINT PRIVAT DU DRAGON	Agnès JEAN
SAINT VENERAND	Elie FRAISSE
SAINTE MARGUERITE	Jean-Jacques LUDON
SIAUGUES SAINTE MARIE	Gilles RUAT Annie CARLET Yves ATTARD
TAILHAC	Guy LAFOND
THORAS	Ludovic LEYDIER Gilles COUSTON
VALS LE CHATEL	Corinne BOYER
VARENNES SAINT HONORAT	Philippe PICARD
VENTEUGES	Danièle CICERON
VILLENEUVE D'ALLIER	Brigitte ISSARTEL
VISSAC AUTEYRAC	Thierry PAPARIC

La délibération est adoptée à 75 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2017-10-09 - Objet : Autorisation pour la vente de l'immeuble situé place Limozin à Saugues

M Jean-Louis PORTAL rappelle que l'immeuble situé 32 place Limozin à Saugues appartient à la communauté de communes depuis 2005. Cet immeuble a été acquis en 2005 pour 46 182.62 € et réhabilité pour un montant de 69 252.29 € HT. Il dispose d'une vitrine et de 130 m² répartis sur 3 niveaux.

Ce bâtiment était un espace vitrine relais destiné à accueillir sur une période déterminée des entrepreneurs pour permettre leur permettre de vérifier la viabilité économique de leur projet.

Cependant en 2009, l'agence de voyages La Pèlerine installée au hameau de Romagnat sur la commune de Saint-Vénérand souhaitait se développer et s'installer à Saugues. C'est la raison pour laquelle un contrat de bail commercial précaire avait été signé en 2010 avec un loyer mensuel de 500 € (montant en 2017) pour leur permettre de se développer et de s'installer dans ses locaux.

L'agence la Pèlerine a rejoint le groupe Voyageurs du Monde en décembre 2014. Le groupe est cogéré par 3 associés que sont MM. Jean-François Rial, Alain Capestan et Lionel Habasque gérant de La Pèlerine.

Aujourd'hui, l'agence de voyage compte 9 salariés et souhaite acheter cet immeuble. La communauté de communes a proposé une offre de prix de 119 000 € correspondant au montant des travaux avec les frais d'assurance. La cogérance a accepté. Un acte de vente officialisera la transaction.

La délibération est adoptée à 75 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2017-03-10 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER – Travaux Hall des sports Saugues

M Jean-Michel DURAND explique aux Conseillers Communautaires qu'il conviendrait de délibérer sur le plan de financement définitif du projet de travaux à la Halle des sports à Saugues pour bénéficier des fonds Leader.

Le plan de financement du projet est modifié comme suit :

DEPENSES	
Type	Montant
Travaux	146 863.21 €
TOTAL HT	146 863.21 €
TOTAL TTC	176 235.85 €
RECETTES	
Type	Montant
Leader	117 490.57 €
Autofinancement	29 372.64 €
TOTAL HT	146 863.21 €
TOTAL TTC	176 235.85 €

La délibération est adoptée à 75 pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2017-10-11 - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER – Cabinet de recrutement pour l'installation d'un médecin généraliste à Paulhaguet

M Jean-Michel DURAND explique aux Conseillers Communautaires qu'il conviendrait de déposer un dossier de demande de subvention Leader pour le recrutement d'un cabinet privé afin d'installer un médecin généraliste à Paulhaguet.

La Communauté de communes souhaite s'adjoindre les services d'un cabinet de recrutement pour médecins généralistes dans un contexte de désertification médicale sur son territoire. En effet, trois médecins exerçaient sur le territoire de la CC il y a quelques années. Aujourd'hui seuls deux médecins exercent leur activité : un doit arrêter son activité pour cause de retraite au 1^{er} juillet 2016 et le second le 31 décembre 2016. Aucun remplaçant n'est prévu à ce jour. La situation risque de devenir critique puisque la pharmacie du bourg risque également d'être impactée par ces départs. C'est également toute l'attractivité du territoire qui est en jeu : comment attirer de nouveaux habitants sans médecins ? Il s'agit d'un enjeu fort de l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi devant l'urgence de la situation, la Communauté de Communes souhaite faire appel à un cabinet de recrutement professionnel pour trouver un médecin généraliste.

Le plan de financement du projet est modifié comme suit :

DEPENSES	
Type	Montant
Cabinet de recrutement (un médecin généraliste)	12 500 €
Frais de déplacement et d'hébergement	1 337.45 €
TOTAL HT	13 837.45 €
TOTAL TTC	16 604.94 €
RECETTES	
Type	Montant
Leader	11 069.96 €
Autofinancement	2 767.49 €
TOTAL HT	13 837.45 €
TOTAL TTC	16 604.94 €

La délibération est adoptée à 74 pour, 0 Contre, 1 abstention (M. Gaston CHACORNAC).

2017-10-12 Objet : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER – Etude de positionnement et de faisabilité pour l'aménagement d'une ou plusieurs zones d'activités sur la communauté de communes du plateau de La Chaise Dieu

M Jean-Michel DURAND explique aux Conseillers Communautaires qu'il conviendrait de délibérer sur le plan de financement définitif du projet *Etude de positionnement et de faisabilité pour l'aménagement d'une ou plusieurs zones d'activités sur la communauté de communes du plateau de La Chaise Dieu*

Il rappelle le projet : devant la pénurie de terrains à construire pour accueillir de nouvelles activités artisanales et industrielles sur le Plateau Casadéen, les élus du SECCOM souhaitent réfléchir à un projet de zone(s) d'activités économiques sur le territoire de la Communauté de communes du Plateau de La Chaise Dieu.

Les élus souhaitent, avec l'aide d'un regard extérieur :

- Si leur projet est réaliste et réalisable au regard du territoire, du marché, du contexte économique, de la concurrence des autres territoires,
- Quelles sont les précautions à prendre et les actions à conduire pour donner toutes les chances de réussite au projet
- Quel doit être le programme d'actions permettant la réalisation de tels outils sur le calendrier

Le plan de financement du projet est modifié comme suit :

DEPENSES	
Type	Montant
Appel d'offres	140.00 €
Travaux	15 925.00 €
TOTAL HT	16 065.00 €
TOTAL TTC	19 278.00 €
RECETTES	
Type	Montant
Leader	12 852.00 €
Autofinancement	3 213.00 €
TOTAL HT	16 065.00 €
TOTAL TTC	19 278.00 €

La délibération est adoptée à 72 pour, 0 Contre, 2 abstentions (MM. Maurice PARRAT et Jean PASCAL) et 1 pas pris part au vote (M. Jacky DELIVERT).

2017-10-13 - Objet : DETR 2017-Projet pôle Laine - Ingénierie

M Jean-Michel DURAND explique aux Conseillers Communautaires qu'il conviendrait de déposer un dossier de demande de subventions DETR 2017 concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet Pôle laine à Saugues. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	
Type	Montant
Ingénierie	36 000 €
TOTAL HT	36 000 €
TOTAL TTC	43 200 €
RECETTES	
Type	Montant
DETR (50%)	18 000 €
Autofinancement	18 000 €
TOTAL HT	36 000 €
TOTAL TTC	43 200 €

La délibération est adoptée à 73 pour, 0 Contre 1 abstention (M. Alain SOULE), 1 pas pris part au vote (M. Guy LAFOND).

2017-10-14 Objet : Adoption d'une motion pour le maintien de la trésorerie à Paulhaguet

M Alain GARNIER fait part aux Conseillers Communautaires de la décision prise par la Direction Générale des Finances Publiques de réorganiser localement les services des finances publiques. Cette réorganisation interne vise à une meilleure efficacité, en tenant compte à la fois des évolutions liées à la loi NOTRe et de la nature des besoins des usagers.

De ce fait, trois types d'évolutions sont programmées dans le département pour le 1^{er} janvier 2018 :

- La poursuite de la spécialisation des services (transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes vers les services des impôts des particuliers)
- La mise en cohérence du périmètre de gestion des collectivités des trésoreries avec les nouveaux périmètres des EPCI
- Le renforcement de certaines trésoreries au périmètre élargi, avec création d'emploi d'adjoint de catégorie A, financé par le regroupement de deux services.

Au cas particulier de la trésorerie de Paulhaguet, l'opération prévue consiste à transférer les emplois à la trésorerie de Langeac et donc d'adjointer un inspecteur au comptable, permettant ainsi sur le secteur de renforcer la qualité du service aux élus, en particulier le conseil fiscal et financier.

Il s'agit également pour les élus du secteur de disposer du même comptable public que celui de l'EPCI dont ils relèvent.

Après une discussion avec les élus et bien que la fréquentation des guichets de la trésorerie de Paulhaguet soit très limitée, des mesures transitoires sont proposées pour l'année 2018. Des permanences seront organisées à Paulhaguet sur la base d'une demi-journée par semaine (le lundi matin par exemple), avec la possibilité en fonction des périodes de l'année, et des besoins des usagers une autre demi-journée au cours de la semaine, à préciser avec les besoins des élus.

Ces mesures ne sont pas satisfaisantes. Le Président propose de voter une motion POUR le maintien de la trésorerie de Paulhaguet.

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels,

Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale,

Considérant que les communes ne peuvent pas être vidées de tous leurs services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les collectivités que pour les usagers (l'éloignement du service public représente un coût supplémentaire) et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales.

La délibération est adoptée à 72 pour, 2 abstentions (MM. Jacky DELIVERT et Raphaël LESCURE), 1 pas pris part au vote (M. Christian POULET).

2017-10-15 Objet : Autorisation préalable pour l'engagement d'une consultation relative à la gestion et l'exploitation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires de Saugues et Lavouôte-Chilhac pour l'année 2018 et signature du marché

Mme Jessica COUDERT explique aux Conseillers Communautaires que les marchés de services pour la gestion et l'exploitation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires des secteurs de Saugues et Lavouôte-Chilhac viennent à échéance le 31 décembre 2017.

Conformément à la réglementation relative aux marchés publics et au respect de ses principes à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, la Communauté prévoit d'avoir recours à un marché public en procédure adaptée comme mode de passation pour confier la gestion et l'exploitation des ALSH communautaires de Saugues et Lavoûte-Chilhac à un prestataire de service pour une période de un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Un projet de cahier des charges précisant les conditions et caractéristiques des services attendus est joint au présent projet de délibération.

La délibération est adoptée à 75 pour, 0 Contre et 0 Abstention.

2017-10-16 Objet : Adoption de tarifs spéciaux pour le transport de personnes hors scolaire

Départ de M Claude Massebeuf pouvoir donné à Jean-Louis PORTAL

Mme Jessica COUDERT explique que certaines personnes, hors scolaire, qui n'ont pas de moyen de locomotion ni de permis, souhaitent emprunter le transport scolaire pour se rendre quotidiennement sur leur lieu de travail, de stage, de formation, etc ...

Elle précise que ce service était en vigueur sur la Communauté de communes de La Ribeyre Challiergue Margeride depuis 5 ans.

Dans la mesure des places disponibles dans les véhicules et sans modification ou rallongement des circuits, une autorisation peut être accordée par le service des transports du Département.

Cette prestation n'étant pas subventionnée par le Département, un tarif spécial, différent du tarif de transport scolaire, doit être fixé.

Les bases de calcul pour fixer le tarif sont les suivantes :

- Tarif 2016-2017 fixé par la Communauté de communes Ribeyre Challiergue Margeride : 3,60€ l'aller-retour Ally-Brioude soit 0,08€ du kilomètre
- Tarif ligne régulière n°10 du Département ouverte à tous : 5,70€ l'aller Langeac –Brioude soit 0,19€ le kilomètre

Le Président propose d'appliquer le tarif de 0,08€ par kilomètre parcouru entre le point de prise en charge et celui de dépose.

A titre d'exemple, cela représenterait pour les usagers des itinéraires suivants un coût de :

- Ally-Brioude : 3,60€ l'aller-retour soit 72€ par mois (moyenne de 20 jours)
- Auvers-Saugues : 2,96€ l'aller-retour soit 59€ par mois
- Lavoûte-Langeac : 2,08€ l'aller-retour soit 41€ par mois

D'autres itinéraires pourraient être concernés le cas échéant.

Ce service fera l'objet d'une facturation trimestrielle au trimestre échu durant l'année scolaire 2017-2018.

La délibération est adoptée à 75 pour, 0 Contre et 0 Abstention.

2017-10-17 Objet : Mise à disposition d'un véhicule de transport en commun à la Fédération Léo Lagrange Centre Est pour assurer les navettes des enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire de Paulhaguet pour l'année scolaire 2017-2018

M Alain GARNIER explique aux Conseillers Communautaires que, dans le cadre de l'organisation de l'ALSH périscolaire (matins/soirs et mercredis après-midi durant les semaines scolaires) qui se déroule dans les locaux du collège à Paulhaguet, des navettes entre le centre et les écoles du secteur sont organisées et financées par la communauté de communes.

La communauté dispose d'un véhicule 9 places servant au transport des enfants de l'ALSH du secteur de Lavoûte-Chilhac uniquement durant les vacances scolaires qui est donc disponible durant les semaines scolaires.

Par ailleurs, les devis des transporteurs consultés pour effectuer ces navettes représentent un coût important (Exemple : coût annuel des navettes quotidiennes (matin et soir) entre le centre et les écoles de Paulhaguet = 9700€) et ne couvrent pas la totalité des trajets.

Compte-tenu de ces éléments ainsi que de la possibilité pour le prestataire de disposer d'animateurs pour l'accompagnement des enfants, il est proposé de mettre à disposition de la Fédération Léo Lagrange Centre-Est ce véhicule de 9 places pour effectuer certaines navettes de l'ALSH périscolaire durant les semaines scolaires 2017-2018.

Afin de définir les modalités de mise à disposition et d'utilisation de ce véhicule, il convient de signer une convention.

La délibération est adoptée à 72 pour, 1 abstention (M. Raphaël LESCURE), 2 pas pris part au vote (MM. Yves ATTARD et Raymond FRAISSE).

2017-10-18 Objet : COLIBRI-TRANSPORT A LA DEMANDE – HARMONISATION des tarifs DU TRANSPORT A LA DEMANDE COLIBRI ET AUTORISATION POUR LANCER LES APPELS D'OFFRES et passation des contrats

Mme Marie Christine DELABRE explique aux Conseillers Communautaires que le service COLIBRI de transport à la demande est un service à la population mis en place pour certaines parties du territoire de la CC des Rives du Haut-Allier (CCRHA) depuis 2012 et ce face au constat du déficit de transport en commun dans nos territoires ruraux. Ce déficit pénalise certaines personnes âgées qui préfèrent ne plus conduire, ou qui ne le peuvent plus, mais également les personnes sans voiture ou sans permis, quel que soit leur âge.

Fort de ce constat la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier souhaite maintenir ce service de transport individuel qui puisse répondre aux besoins des habitants en privilégiant la souplesse et l'absence de critères d'accessibilité : pas de critères d'âge, de ressources, de motif de déplacement. Ce service s'appuie sur un partenariat avec les taxis du territoire.

Le transport à la Demande Colibri fonctionne actuellement sur tout le territoire avec des modalités différentes.

L'état des lieux (2016) est le suivant :

1-Profil des utilisateurs :

	PAULHAGUET	LANGÉAC	LAVOUTE	SAUGUES	CCRHA
Nbre d'inscrits	204	238	95	90	627
Nbre de femmes	67%	68%	74%	80%	72%
Nbre d'hommes	34%	32%	26%	20%	28%
Age moyen femmes	68	68	74		70
Age moyen hommes	57	56	64		59
Pas de permis	88%	67%	65%	62%	70%
Pas de voiture	92%	77%	75%	75%	80%
Motifs des trajets	Emploi : 31% Courses : 30% Médical : 17%	Courses : 43% Marché : 14% Médical : 10%	Courses : 42% Médical : 29% Gare : 18%	Médical : 37% Courses : 25% Marché : 16%	

2- Droits des utilisateurs :

	PAULHAGUET	LANGÉAC	LAVOUTE	SAUGUES	CCRHA
Nbre de droits	• 3 aller-retour par mois dans la CC • 2 aller-retour par trimestre à Langeac et/ou Brioude	• Navettes hebdomadaires illimitées • Tickets libres (6 par an)	• 1 aller-retour par mois dans la CC • 2 aller-retour par mois hors CC	• 2 aller-retour par mois dans la CC	
Destinations autorisées	Langeac Brioude CC Pays de Paulhaguet	CC du Langeadois	Langeac Brioude Paulhaguet CC Lavoute	CC Saugues	
Tarifs	3 € dans la CC 6 € hors CC	Navettes hebdo : 2 € Horaires libres : 4€	3 € dans la CC 6 € hors CC	3 € dans la CC	
Coût annuel	22 400 €	11 400 €	12 300 €	8 500 €	54 600 €

La proposition pour harmoniser le dispositif COLIBRI sur la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier en 2018 est la suivante:

Toutes les modalités pour privilégier la souplesse du dispositif sont maintenues :

- pas de critères d'âges,
- pas de critères de ressources,
- pas de critères de motifs de déplacement,
- le ticket modérateur est le même quel que soit le lieu d'habitation

Les modalités de fonctionnement sont les suivantes :

- Réservation du trajet la veille avant midi à la Communauté de communes ce qui permet une maîtrise des dépenses, l'organisation de co-voiturage, l'évaluation du dispositif
- Favoriser le co-voiturage
- Paiement du ticket modérateur directement du bénéficiaire au taxi qui facture le restant dû à la Communauté de communes (sauf dépassement de tarif du au soir, week-end, jours fériés ou temps d'attente de plus d'une d'heure)

Les bassins de vie et le nouveau territoire des Rives du Haut-Allier est privilégié.

MODALITES	
Nbre de droits par personne	2 Aller-Retour par mois dans la CC Ou 2 Aller-Retour par mois hors CC dans la limite de 25 km ou 1 Aller –Retour par mois dans la CC et 1 Aller-Retour dans la limite de 25 km
Tarifs	3 euros l'aller et 3 euros le retour
Budget prévisionnel 2018	69 000 euros

Le nouveau dispositif se veut expérimental : il est important que ceux qui l'utilisent donnent leur avis sur son fonctionnement et sur sa nécessité pour eux. Le budget fera l'objet d'une veille particulière notamment sur les 6 premiers mois de l'année 2018.

M Christian POULET demande à quoi correspondent les 25 km et trouve dommage de limiter la distance.

M Gilles RUAT trouve que l'on réduit le service sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Lavoûte-Chilhac et demande à partir de quel point dans la commune cette distance de 25 km est calculée. Il propose également d'ouvrir le service 2 fois par mois pour tous à destination de Brioude et du Puy en Velay.

Le Président répond que les 25 km correspondent au bassin de vie dans lequel les habitants trouvent les services de proximité et que pour les communes excentrées cette distance permet à tous de sortir du territoire pour trouver les services de proximité dont ils ont besoin. Le calcul des 25 km se fera à partir du chef-lieu de commune. Il faut aussi considérer que chaque habitant pourra se déplacer sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes sans contrainte de distance ce qui n'était pas le cas avant. Enfin ce dispositif est expérimental sur 6 mois et des enseignements devront être tirés.

La délibération est adoptée à 58 pour, 8 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Pierre HENO, M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Jean-Louis CELLIER, Raymond FRAISSE, Franck NOEL-BARON, Christian POULET, René SOULIER.), 8 abstentions (Mmes Christine BANASSAT, Jessica COUDERT, Chantal FARIGOULE et son pouvoir Marie-Thérèse ROUBAUD, Michèle Malfant, Magalie MISSONNIER et MM. Philippe MOLHERAT et Emile ROUSSEL), 1 pas pris part au vote (M. Denis FOURY).

2017-10-19 Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics

Départ de M Franck NOEL-BARON pouvoir donné à Michael VACHER

Le Président expose :

- que les articles 43 de l'ordonnance n° 2015-899 et 39 et suivants du décret n° 2016-360 imposent aux personnes publiques de recevoir par voie électronique les candidatures et les offres des entreprises soumissionnaires lors de la passation d'un marché public de plus de 90 000 € HT (montant actuel susceptible d'évolution réglementaire) ; aucun avis de publicité ne peut désormais contenir d'interdiction ;
- Que le groupement de commandes formé par le Centre de gestion, et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 décembre 2016 ;
- Que le Centre de gestion propose de réitérer la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires ;
- Qu'il ne sera opposé de facturation qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation.

La délibération est adoptée à 71 pour et 4 pas pris part au vote (Mme Christine BANASSAT, M. Olivier DAIRE et Mme Agnès JEAN et son pouvoir Pierre HENO).

2017-10-20 Objet : Autorisation pour l'engagement des marchés de travaux de la passe à poissons à Chanteuges

Le Président explique aux membres du Conseil que la consultation de marché de travaux concerne les travaux d'amélioration de la passe à poissons au barrage de la cambuse sur la Desges sur la commune de Chanteuges.

L'opération consiste à améliorer la fonctionnalité de la passe à poissons et du transit sédimentaire, ainsi qu'à respecter le débit minimum biologique réservé au niveau du barrage.

Aussi, les travaux doivent impérativement s'effectuer en période d'étiage du cours d'eau (avant le 31 octobre) c'est pourquoi, la consultation a été lancée le 11 août 2017 pour une remise des offres le 20 septembre 2017.

Le bureau d'études Hydrostadium chargé d'élaborer le cahier des charges techniques, procède à l'examen des offres selon les critères d'attribution pour faire une proposition à la commission d'appel d'offres réunie ce jour à 17h30.

La délibération est adoptée à 69 pour, 1 contre (Mme Christine BANASSAT), 4 abstentions (Mme Agnès JEAN et son pouvoir Pierre HENO, MM Denis FOURY et Joseph VISSAC), 1 pas pris part au vote (M. Michel BRUN).

2017-10-21 Objet : Autorisation pour la consultation et l'engagement des marchés de services pour les opérations du programme Territoire à Energie Positive et Croissance Verte.

Départ de Mme Agnès JEAN et de son pouvoir M Pierre HENO

M Gilles COUSTON rappelle que la communauté de communes fera l'acquisition de 2 véhicules électriques, 12 vélos électriques et implantera dans un premier temps 4 bornes à recharge électrique et que la commune de Saugues fera l'acquisition de 2 véhicules électriques.

La consultation se fera selon la procédure d'un appel d'offres conformément au code des marchés publics de marché de fournitures à bons de commandes en groupement de commande avec la commune de Saugues. La CCRHA sera le chef de file. La durée du marché est fixée à 2 ans.

La consultation se compose en 2 lots :

LOT 1 : la fourniture, la livraison et la pose de bornes électriques

LOT 2 : la fourniture et la livraison de voitures électriques.

L'acquisition des vélos électriques fera l'objet d'une mise en concurrence en dehors de cette consultation.

La délibération est adoptée à 64 pour, 4 contre (M. Yves ATTARD, M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Jean-Louis CELLIER, M. Cédric FLANDIN (pouvoir donné à M. Philippe MONTPLOT), 5 abstentions (Mme Annie CARLET et MM. Thierry ASTRUC et son pouvoir Jean-Marc CHARRADE, Raymond FRAISSE et Jean PASCAL).

2017-10-22 Objet : Autorisation pour la consultation et l'engagement des marchés de travaux pour la mise aux normes et la construction d'un bâtiment à la déchetterie de Saugues.

Rapporteur : M Gilles COUSTON

La communauté de communes des Rives du Haut-Allier gère en régie la collecte des déchets et la gestion de la déchetterie sur le territoire de l'ex-communauté de communes du Pays de Saugues.

Selon la législation en vigueur, il convient de sécuriser le site de la déchetterie et notamment de mettre un dispositif anti chute pour assurer la sécurité des usagers et des agents. D'autre part, il est nécessaire de disposer d'un local adapté pour le personnel du service des ordures ménagères et de revoir la signalétique.

La délibération est adoptée à 71 pour, 1 contre (M. Serge ROCHER), 1 abstention (M. Maurice LAURENT).

2017-10-23 Objet : Autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de lavage laine à Saugues.

Rapporteur : M Thierry GRIMALDI

Au vu des montants, le projet de contrat de crédit-bail immobilier nécessite une maîtrise d'œuvre pour déterminer précisément le montant d'investissement du lavage laine du Gévaudan à Saugues d'une part et prétendre à des co-financements d'autre part.

C'est pourquoi il convient de lancer une mise a concurrence pour mandater un architecte afin de lancer une consultation d'un marché de travaux pour affiner le montant de l'investissement du gros et second œuvre (jusqu'au stade Avant-Projet Définitif APD), du déménagement et de l'installation de l'outil de production et la réalisation d'une station d'épuration (jusqu'au stade Avant-Projet Sommaire APS).

La délibération est adoptée à 70 pour, 2 contre (M. Cédric FLANDIN à M. Philippe MONTPLOT), 1 abstention (M. Christian POULET).

2017-10-24 Objet : Attestation de réalisation de travaux d'électrification de la ZAE Lachamp à Saugues par le SDE 43

Rapporteur : M Thierry GRIMALDI

M GRIMALDI rappelle au Conseil Communautaire que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire a assuré, courant 2015, pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Saugues, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de la Z.A. « Lachamp » (Commune de SAUGUES).

Ces travaux sont susceptibles de rentrer dans l'assiette de calcul de la redevance d'investissement (R2) versée par ENEDIS au Syndicat à la double condition que la voirie desservant la Zone d'Activités soit classée dans le domaine public et que la Communauté de Communes en atteste par une délibération. Cette délibération sera ensuite transmise au Syndicat qui pourra la produire à son concessionnaire afin de percevoir des recettes de redevances sur cette opération.

Dans un courrier qu'il a adressé à Monsieur le Président, le Président du Syndicat Départemental d'Énergies a souhaité attirer l'attention du Conseil Communautaire sur l'importance de cette délibération qui seule peut permettre de débloquer le versement de la Redevance de Concession relative à l'opération concernée. Cette recette est indispensable au Syndicat pour poursuivre son action au service des communes et de leurs groupements, maintenir son volume de travaux mais aussi les aides qu'il apporte à chacune de ses collectivités adhérentes.

La délibération est adoptée à 73 pour 0 contre et 0 Abstention.

2017-10-25 Objet : Autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de prestation de services pour le transport et la location de bennes pour la déchetterie de Saugues

Rapporteur : M Gilles COUSTON

La communauté de communes des Rives du Haut-Allier gère en régie la collecte des déchets et la gestion de la déchetterie sur le territoire de l'ex-communauté de communes du Pays de Saugues.

Depuis janvier 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2017, le marché de la mise à disposition de bennes à la déchetterie de Saugues et transport et traitement des matériaux recyclables au site de Traitement, la mise à disposition de bennes à la déchetterie et transport des ordures ménagères au site de traitement ALTRIOM situé à Polignac (43), le broyage des déchets verts et transport et traitement des déchets industriels banals (DIB) est attribué à la société VACHER de Polignac.

Il convient de relancer la consultation pour les trois prochaines années soit du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

La délibération est adoptée à 73 pour 0 contre et 0 Abstention.

2017-10-26 Objet : Acquisition d'une parcelle de terrain pour le projet de microcentrale à Chanteuges

Rapporteur : M le Président

La communauté de communes des Rives du Haut-Allier porte le projet de la création d'une microcentrale à Chanteuges.

Au niveau de la prise d'eau par canalisation dans le bief, l'ouvrage a nécessité de reprendre un mur de soutènement du jardinet situé en contre haut. Le propriétaire a proposé à la collectivité la vente de ce terrain au prix de 800 euros.

Il s'agit de la parcelle 148 section AE sur la commune de Chanteuges d'une superficie de 227 m² appartenant à M. Chazal Martin domicilié en Nouvelle Calédonie.

L'acte de vente sera établi à l'étude notariale de Siaugues-Sainte-Marie.

La délibération est adoptée à 67 pour, 1 abstention (M. Franck NOEL-BARON (pouvoir donné à M. Mikaël VACHER), 5 pas pris part au vote (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Jean-Louis CELLIER, MM. Christophe COURTEIX, Jacky DELIVERT et René SOULIER).

2017-10-27 Objet : Autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de prestations de services pour l'étude de faisabilité d'unités de méthanisation.

Rapporteur : M le Président

Labélisée Territoire à énergie positive et croissance verte, la communauté de communes des Rives du Haut-Allier a la volonté de poursuivre son développement des énergies renouvelables et notamment d'étudier le domaine de la méthanisation.

C'est la raison pour laquelle la collectivité souhaite en premier lieu engager une étude de faisabilité afin de déterminer les lieux potentiels d'implantation d'unités de méthanisation sur son territoire, d'évaluer les gisements, de déterminer les intrants et de calculer leur pouvoir méthanogène, de calculer le potentiel de production de biogaz pour calibrer la puissance réelle des installations, de définir les utilisateurs de chaleur et du digestat. Sur la base des conclusions de l'étude il conviendra d'envisager plusieurs scénarii de faisabilité sur le portage et le financement des investissements et des installations.

Cette étude serait cofinancée par l'Ademe et serait éligible au programme leader à hauteur de 80 %.

La délibération est adoptée à 59 pour, 9 contre (Mmes Karine CROS, Elisabeth CROIZET, Chantal FARIGOÛLE et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et Michèle MALFANT, MM. Yves ATTARD, Denis BONNAFOUX, Alain GARNIER et Christian POULET), 5 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Jean-Louis CELLIER, MM. Maurice LAURENT, Guy LAFOND et Bernard MONATTE).

2017-10-28 Objet : Engagement de travaux d'aménagement ou de réhabilitation du petit patrimoine non classé sur 5 communes de l'ancien périmètre de la Communauté de communes de Ribeyre Chaligny et Margeride (CCRCM).

Rapporteur : M Thierry GRIMALDI

Les communes de Mercœur, de Saint-Privat-du-Dragon, de Saint-Cirgues, de Crouce et de Chiljac appartenaient à l'ancien périmètre de la CCRCM et devaient élargir au contrat Auvergne + afin de bénéficier d'un fonds de concours communautaire pour la réhabilitation de logements communaux locatifs. Or, ce programme n'a pu se réaliser au vu des compétences actuelles de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier.

Ces 5 communes sont depuis rattachées au programme de réhabilitation du Petit Patrimoine non classé porté par la communauté de communes et font l'objet d'un recensement de leur patrimoine vernaculaire et de petits travaux d'aménagement.

C'est la raison pour laquelle, il conviendrait aujourd'hui de plafonner le montant de ces travaux à hauteur de 12 000 € HT par commune.

La Délibération est adoptée à 65 pour et 8 abstentions (Mmes Corinne BOYER, Paulette HABRIAL, Karine CROS et Magalie MISSONNIER et MM. Raymond FRAISSE, Maurice LAC, Emile ROUSSEL et Christian POULET).

Information complémentaire : présentation par Mme Sophie BOUCHET du Contrat 43.11 : retour des fiches projets pour fin octobre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 38.

SIGNATURES :

Le Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
M. Gérard BEAUD



Le Secrétaire de séance
Mme Marie-Christine DELABRE